

**DECISION n°013/2022**

**portant ouverture et organisation d'un concours professionnel  
d'un poste de cadre supérieur de santé paramédical**

Le Directeur,

Vu la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé de la fonction publique hospitalière,

**DECIDE**

**Article 1** : Un concours professionnel est organisé au Centre Hospitalier de Vitry le François en vue de pourvoir :

- **1 poste de cadre supérieur de santé paramédical**

**Article 2** : Après sélection du dossier du candidat par le jury (composition notée en article 3), l'épreuve d'admission aura lieu le **mercredi 05 octobre 2022 à 09h45 en salle n°3 du Centre Hospitalier de Haute Marne.**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

A l'issue de l'audition, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis.

**Article 3** : Le jury du concours est composé de 5 membres, comme suit :

- 1) Le Directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, Président : **M. MOKZAN Pascal,**
- 2) Un membre des corps de personnels de direction : **M. BOULARD Sylvain,**
- 3) Un directeur des soins : **Mme LAVOIVRE Christine,**
- 4) Un cadre supérieur de santé : **Mme CONDENSEAU Ingrid,**
- 5) Un Président de la CME en fonction au CH de Saint Dizier : **Dr TEDONGMO Linette.**

**Article 4** : La liste des candidats autorisés à prendre part au concours professionnel est arrêtée comme suit :

- **AKAABOUNE Ali**

A Vitry-le-François, le 14 septembre 2022,

**DIRECTEUR DELEGUE,**

